

**DELIBERATION**  
**DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL DE**  
**THORIGNE FOUILLARD**

**SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2021**

L'an deux mil vingt et un, le lundi vingt septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.

*Date de convocation :* **Présents :** Mesdames, Messieurs ANDRÉ-SABOURDY Isabelle, BOULEAU Jocelyne, DA CUNHA Manuel, DEGUILLARD Julie, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOURDAN Christiane, LEFEUVRE Gaël, LEJOLIVET Bertrand, LETENDRE Christophe, MAHÉO Aude, MÉTAYER Chrystèle, NOULLEZ Sébastien, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, RAOUL Gérard, SIMON Didier, SOUQUET Eric, STRULLU Gérard, THÉRAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VAN CAUWELAERT Damien, VILLARET Caroline

Mardi 14 septembre  
2021

*Affichage :*

Du jeudi 23 septembre  
au lundi 22 novembre  
2021

*Nombre de  
Conseillers en  
exercice :* 29

**Procurations de vote et mandataires :** Mme BONNAFOUS Catherine ayant donné pouvoir à M.NOULLEZ Sébastien, Mme JOUAULT Jaroslava ayant donné pouvoir à M.LEFEUVRE Gaël, M.LE GUENNEC Jean-Michel ayant donné pouvoir à M.DA CUNHA Manuel, Mme PEROT Marlène ayant donné pouvoir à Mme DEGUILLARD Julie, Mme VALLÉE Priscilla ayant donné pouvoir à Mme VILLARET Caroline

Mme Chrystèle METAYER est nommée secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 14 septembre 2021) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

**111-2021 - Augmentation de la durée hebdomadaire d'un poste d'agent d'entretien des bâtiments**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,  
**Vu** la délibération n°2019-64 du 20 juin 2019 créant le poste d'agent d'entretien des locaux à temps non complet,  
**Vu** le tableau des effectifs de la commune de Thorigné-Fouillard,  
**Vu** l'avis du bureau en date du 6 septembre 2021,  
**Vu** l'avis du Comité Technique en date du 09 Septembre 2021,  
**Vu** l'avis de la commission Ressources en date du 14 septembre 2021,

**Considérant** que les emplois de chaque collectivité sont créés et supprimés par l'organe délibérant,  
**Considérant** le besoin relatif à l'entretien des locaux de la collectivité,

Envoyé en préfecture le 23/09/2021

Reçu en préfecture le 23/09/2021

Affiché le

ID : 035-213503345-20210920-D1112021-DE

Il est proposé d'augmenter de 24 heures à 28 heures hebdomadaires, le poste d'agent d'entretien des bâtiments,

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3-2 de la Loi n° 84-53 précitée.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité (29/29 voix), le Conseil municipal décide :**

- **D'AUGMENTER** la durée hebdomadaire du poste d'agent d'entretien des bâtiments de 24 à 28 heures à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021,
- **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants,
- **DE MODIFIER** en conséquence le tableau des effectifs.

**Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Gaël LEFEUVRE**

